

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Le 15 décembre 2024, à 20H, les associés de la société AB ACTIVITES, au capital de 7650 Euros, immatriculée au RCS VERSAILLES sous le numéro 534596614, se sont réunis au siège social sis 134, avenue BRIENS, 78670 VILLENES SUR SEINE, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement le 25 octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts. L'Assemblée est présidée par Monsieur ROUDOT Jean, gérant; il constate que sont présents : Monsieur ROUDOT Jean détenant 74 parts, Mme STEPHANT Annick détenant 74 parts, Madame ROUDOT Déborah détenant 152 parts, soit, au total, 300 parts représentées sur un total de 300 parts (soit 100 %). Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée, et qu'elle peut prendre toutes décisions de l'ordre du jour suivant : Approbation des comptes et du rapport de gérance, Quitus de la gestion du gérant, Dissolution anticipée de la société, Décharge du mandat du gérant, Nomination et rémunération du liquidateur, Fixation du siège de la liquidation. Les associés peuvent de plus prendre connaissance des documents suivants, mis à leur disposition chez le Président : Les convocations, le rapport du gérant, le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée. Lecture est donnée du rapport de gérance, puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1^{ère} résolution. La collectivité des Associés approuve les comptes de la société et donne quitus de sa gestion au gérant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution. La collectivité des associés décide de la dissolution anticipée de la société avec effet du 31/12/2024, et de sa liquidation amiable, conformément à l'article 28 des statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

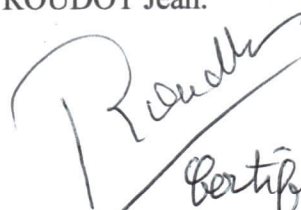
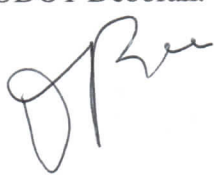
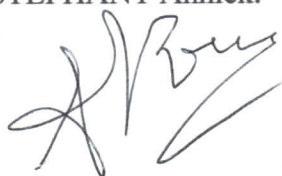
3^{ème} résolution. La collectivité des associés décide en conséquence de décharger Monsieur ROUDOT Jean de son mandat de gérant et de le nommer en qualité de liquidateur. Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à cette liquidation, sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés. Ses pouvoirs et obligations prendront fin dès l'extinction de la Personnalité Morale de la Société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Monsieur ROUDOT Jean ici présent déclare accepter son mandat et ne pas être sous le coup des interdictions prévues par la loi, et les textes en vigueur.

4^{ème} résolution. La collectivité des associés décide de ne pas octroyer à M. ROUDOT Jean, liquidateur, de rémunération, ce dernier pouvant seulement prétendre au remboursement de ses frais éventuels. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution. La collectivité des associés a décidé de fixer le siège de la liquidation au 134, avenue Briens, 78670 VILLENES SUR SEINE. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Villennes-sur-Seine, le 15 décembre 2024, en quatre originaux.

STEPHANT Annick. ROUDOT Déborah. ROUDOT Jean.



*Certifié conforme par le
Liquidateur. 2/1/2025.*

e-mail : abactivites@orange.fr

AB ACTIVITES, 134, avenue BRIENS, 78670 VILLENES SUR SEINE.

Tél: 06 61 65 00 43. SARL capital de 7650 €

RCS VERSAILLES 534596614 – SIRET 534596614 00014.

